



Syndicat Général de l'Éducation Nationale du Finistère

CSE du 24 juin 2004 : Classe de troisième à découverte professionnelle

DÉCLARATION COMMUNE : FCPE, Ligue de l'Enseignement, UNL, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, CFTD, UNSA Education, SNPDEN, SE-UNSA

Les organisations signataires expriment avec force leur opposition au projet d'arrêté relatif à l'organisation des enseignements du cycle d'orientation de collège (classe de troisième).

Malgré les quelques modifications apportées au texte initial, elles considèrent que ce projet d'arrêté s'oppose toujours au principe du collège pour tous qu'elles estiment urgent de promouvoir. Avant même que les grandes orientations de la future loi d'orientation sur l'Éducation soient débattues, le Ministre propose un nouveau fonctionnement du collège qui institue de fait un palier d'orientation en quatrième et pérennise, par le biais d'une option 6h " découverte professionnelle ", une voie ségrégative pour les élèves en difficulté.

Nos organisations n'accordent aucun crédit au caractère transitoire de cette option qui figure depuis peu dans le texte.

L'ambition de prendre en charge la diversité reconnue des élèves au sein du collège pour tous est un véritable défi. Le fonctionnement actuel du collège n'y répond que partiellement et le statu quo, nous y insistons, ne peut d'aucune façon satisfaire nos organisations. Le collège doit donner aux élèves en difficulté les compétences dont ils ont besoin pour poursuivre une formation initiale dans l'enseignement général, technologique ou professionnel. Ce n'est pas la vocation de l'enseignement professionnel de se substituer au collège dans la prise en charge des élèves en difficulté.

Nos organisations jugent positif malgré tout le fait que l'option 3h " découverte professionnelle " ne soit plus en concurrence avec la LV2 dans le bloc des enseignements obligatoires. La découverte professionnelle est en soi une excellente chose. À condition que l'on ne la réserve pas aux élèves en situation d'échec ou qu'on ne la présente pas comme une simple option en concurrence avec les langues anciennes ou une autre langue vivante. Elle doit être au contraire un des éléments constitutifs du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de sa scolarité obligatoire.

Toute forme de ségrégation, de pré-orientation, d'éviction du collège des élèves avant la fin de leur scolarité obligatoire ne peut servir de point d'appui pour améliorer le fonctionnement du collège pour tous. C'est pourtant ce que nous propose le ministère avec ce projet qui ne fait qu'unifier et institutionnaliser certains dispositifs dérogatoires qui existent aujourd'hui. Aucune voie nouvelle de remédiation en faveur des élèves en difficulté n'est proposée et nous ne croyons pas que ce projet d'arrêté permettra d'agir plus efficacement pour éviter les sorties sans qualification du système éducatif. À travers le dispositif option lourde découverte professionnelle, l'orientation précoce vers des filières professionnelles courtes constitue la seule réponse pour les élèves en difficulté. Où est le progrès ?

Nous refusons de nous inscrire dans une logique d'orientation par l'échec des élèves vers la voie professionnelle qui s'oppose à la revalorisation des cultures des cultures technique et professionnelle que nous souhaitons. L'orientation doit se construire de façon positive à partir d'une découverte des métiers offerte à tous les élèves durant leur scolarité au collège.

Il est urgent de répondre dès le début de la scolarité obligatoire à l'hétérogénéité des élèves, aux difficultés rencontrées par certains, par une adaptation des pratiques pédagogiques, des médiations, des temps d'accompagnement individualisé.

Nos organisations réaffirment la nécessité de s'engager résolument dans la construction du collège de la réussite de tous, lieu où tous les jeunes d'une classe d'âge acquièrent ensemble le socle commun de savoirs, savoir-faire et de savoir-être permettant à chacun de poursuivre un parcours de formation, d'être un citoyen responsable et de s'insérer professionnellement.

Vote sur la classe de 3ème à découverte professionnelle Pour : 12 (Medef, autonomes du sup.)
Contre : 35 (Sgen-CFDT et les signataires de la déclaration commune + le SNUipp)
Abstentions : 13 (Snes, Snep, Peep)
Refus de vote : 1

Le Snes a proposé 8 amendements que le Sgen-CFDT et les signataires ont refusé de voter. Le SNUipp a agi de même

Le secrétaire départemental
Loïc Balouet